

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
Service Agriculture et Forêt

Marseille, le

05 OCT. 2016

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) afin d'examiner le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune. En conséquence, ce projet a été inscrit à l'ordre du jour de la CDPENAF du 4 octobre 2016.

Après délibération, les membres de la Commission ont exprimé un **avis favorable** sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arles assorti **des réserves suivantes** :

- **redéfinir et justifier** les agglomérations, villages et hameaux selon les dispositions de la Loi Littoral ; rectifier les zonages et règlements afférents à ces secteurs, notamment ceux concernant les espaces agricoles et naturels rendus constructibles sur Raphèle, Pont de Crau, Moulès, Salins-de-Giraud, et Trinquetaille (zone AUEm et 2AU), préciser les densités dans les OAP, éviter l'émiettement de petites zones U sur ce territoire ou l'identification de hameaux trop petits (Paty de la Trinité, Gageron),
- **supprimer les projets d'extension à l'urbanisation** sur Pont-de-Crau, Raphèle, et Moulès qui impactent 17 hectares de prairie de production AOC Foin de Crau,
- **respecter les obligations posées par le Code de l'Urbanisme** pour les zones A et N, en supprimant les possibilités de gîtes et campings à la ferme de manière indistincte sur l'ensemble de la zone agricole. Rendre cohérent le règlement en matière de taille, nombre et distance limite d'implantation des annexes aux bâtiments d'habitation ; revoir la liste des bâtiments pouvant bénéficier d'un changement de destination dans son ensemble en termes de justification et de compatibilité avec le risque inondation.

Je vous rappelle que le présent avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers devra figurer au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Maire d'Arles
BP 90196
13637 Arles Cedex

Le Directeur Adjoint
des Territoires et de la Mer 13
Délégué à la Mer et au Littoral

Alain CFCARD